

RESAM

Regroupement des sociétés
d'aménagement forestier du Québec

*Mémoire présenté à la Commission d'étude
sur la gestion de la forêt publique québécoise*



Juin 2004

Table des matières

Avant propos	ii
1. Introduction	1
2. Une vision globale de développement du secteur forestier	2
3. Approche régionalisée et forêt privée	5
4. Producteurs de ressources	8
5. Intensification de l'aménagement	11
6. Main-d'œuvre	13
7. Conclusion	15

Avant-propos

Le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) regroupe les 44 groupements forestiers du Québec sur une base volontaire. Ces entreprises collectives ont pour mission de : a) protéger et aménager intensivement les ressources forestières qui leur sont confiées dans une optique de développement durable; b) favoriser le développement socio-économique des régions par la création d'emplois, la valorisation et l'enrichissement du patrimoine forestier.

Les groupements forestiers sont répartis sur tout le territoire forestier privé québécois et ils oeuvrent à l'aménagement forestier de la forêt privée et publique depuis une trentaine d'années.

Ils appartiennent à quelque 25 770 propriétaires de lots boisés qui mettent en commun une superficie totalisant 1,3 million d'hectares de forêt privée.

Cette mise en commun permet de générer d'importantes activités économiques en région rurale. En effet, en 2002-2003, les groupements forestiers procuraient de l'emploi à plus de 3398 travailleurs et travailleuses (87 ingénieurs forestiers, 16 biologistes, 486 techniciens et contremaîtres forestiers, 2677 ouvriers sylvicoles ainsi que 132 personnes affectées à la gestion administrative et à l'encadrement). L'ensemble de leurs activités a engendré, au cours de cette même année, un chiffre d'affaires de 129 M \$.

Les groupements forestiers sont des acteurs de premier plan en aménagement forestier au Québec. En 2002-2003, ils ont réalisé 71 460 hectares de traitements sylvicoles dont 43 190 en forêt privée et 28 270 en forêt publique. En plus d'être très actifs en aménagement forestier, les groupements sont impliqués dans la production de plants forestiers, dans l'aménagement multiressources et la transformation des bois.

L'aménagement forestier durable est au cœur des préoccupations des groupements. En août 2001, ils adoptaient unanimement la *Politique de saines pratiques forestières de RESAM*. Depuis, un groupement a obtenu la certification FSC, deux autres, la certification ISO 14 001. Quelques autres ont enclenché leur processus de certification et au total, 34 ont adopté en assemblée générale de leurs membres ladite *Politique de saines pratiques forestières*.

L'engagement des groupements forestiers dans la mise en valeur des ressources du milieu forestier de leur région respective, leur enracinement au sein des communautés rurales de même que leur grande expertise professionnelle en font des exemples probants d'un autre mode de gestion des ressources naturelles. Ce mode est basé sur l'appropriation par les gens du milieu de leur propre outil de développement et sur le renforcement de leur capacité à prendre en charge cette importante responsabilité qu'est l'aménagement durable des forêts.

Fort de cette importante expérimentation d'une façon différente de gérer le territoire forestier qui leur est confié, les groupements forestiers du Québec, représentés par RESAM, veulent partager leur vision d'une nouvelle foresterie au Québec.

1. Introduction

Les résultats de la présente consultation et les suites qu'en donnera l'actuel gouvernement seront déterminants pour l'avenir du secteur forestier québécois et des nombreuses communautés rurales dont l'activité économique dépend fortement de la forêt, une ressource renouvelable unique.

La présente Commission, dont la mise sur pied est largement réclamée depuis déjà quelques années, arrive à un moment particulier. Le secteur forestier traverse des années de morosité et est toujours sous l'onde de choc provoquée par le film *l'Erreur boréale*. La perception négative du public face au secteur semble même influencer le recrutement de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'industrie. Un sérieux coup de barre doit être donné et les travaux de la Commission peuvent constituer l'amorce de celui-ci. La tâche de la Commission est colossale mais le défi doit être relevé car les régions du Québec, et particulièrement leurs milieux ruraux, n'ont pas les moyens d'être privés de l'apport économique lié à l'utilisation des ressources du milieu forestier.

La Commission nous semble avoir bien cerné l'importance des enjeux. Nous sommes fort heureux de constater que la Commission a décidé d'élargir la portée de son mandat et qu'au-delà de certains aspects techniques fondamentaux à évaluer, elle « entend soumettre une vision globale de développement durable pour les forêts publiques québécoises ». Cette vision globale est essentielle mais elle doit absolument déborder des frontières administratives de la forêt publique pour inclure l'importante contribution de la forêt privée.

Une autre question déterminante pour l'avenir du secteur a trait à l'inquiétude manifesté par le public face à la gestion du patrimoine collectif que constitue la forêt publique. Ce sentiment d'inquiétude est palpable dans à peu près toutes les sphères de la société québécoise. Ce n'est plus une question de **rassurer** le public mais de **l'assurer** que la gestion des forêts est adéquate. Étant donné que « policer » davantage le système actuel n'apparaît pas être une solution, il devient évident que de nouveaux modèles doivent être mis de l'avant et ce, dans l'intérêt même des acteurs actuels de la communauté forestière. La glace est mince et le climat se réchauffe. Ce n'est plus le temps de tenter de gagner du temps...

Dans ce contexte, et tel que le demande la Commission, le présent mémoire formule différentes propositions concrètes. Elles sont introduites par une brève présentation d'éléments de problématique liés aux thèmes traités. Ces propositions s'appuient sur trente années d'expérience de citoyens et citoyennes qui ont tenté et qui tentent toujours de concilier les dimensions sociales, économiques et environnementales de l'utilisation des ressources du milieu forestier au sein de leur communauté.

2. Une vision globale de développement du secteur forestier

2.1 Problématique

La forte proportion de forêt publique au Québec conduit le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs (MRNFP) à avoir une influence déterminante sur tous les acteurs du secteur forestier québécois.

Actuellement, face aux pressions exercées par la population, le MRNFP tente d'ajuster le régime forestier en adoptant régulièrement de nouvelles mesures qui engendrent beaucoup d'instabilité et d'insécurité pour l'industrie forestière sans nécessairement satisfaire les attentes de la population. Il faut mentionné que la logique voulant que l'on réponde à de nouvelles attentes de la population, en diminuant le territoire disponible à la production de matière ligneuse et en y augmentant les contraintes, est sans issue. Cela provient du fait que dans le cadre actuel, la population ne voit pas le gain qu'elle retire de la récolte de bois en forêt publique alors qu'elle y voit tous les inconvénients. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater que les demandes sont sans cesse plus élevées.

La forêt privée, malgré sa haute productivité et un niveau d'approvisionnement industriel qui atteint 20 % avec seulement 11 % de la superficie forestière productive, est marginalisée au sein du MRNFP. Même si la Loi sur les forêts prévoit que la forêt publique est une source d'approvisionnement résiduelle à d'autres sources telles les bois de la forêt privée, les stratégies d'aménagement de la forêt publique sont réalisées sans qu'aucun lien ou mécanisme en assure la complémentarité ou la cohérence avec les stratégies élaborées en forêt privée.

Après avoir investi plus de 1 G \$ et supporté la mise en terre d'au-delà d'un milliard de plants forestiers en forêt privée, le MRNFP ne semble pas avoir une vision claire de ce que devrait être la contribution de la forêt privée dans l'approvisionnement des usines de transformation. Les instances du MRNFP ont bien mentionné à quelques reprises que la forêt privée est un lieu privilégié pour y réaliser un programme d'intensification de l'aménagement forestier mais dans les faits, le véritable intérêt pour la forêt privée est difficile à décoder. On n'a qu'à prendre pour exemple la facilité avec laquelle le MRNFP a remis en question son programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée cette année, sans aucune discussion avec ses partenaires et sans aucune évocation d'une stratégie forestière particulière. Cela témoigne bien d'une absence de vision du développement de l'immense territoire forestier privé qui est, en fait, aussi grand que le territoire de la province du Nouveau-Brunswick.

En tant que représentants de la forêt privée, nous déplorons le clivage des modes de tenures publiques et privées et la place marginale qu'occupe la forêt privée dans le régime forestier.

2.2 Propositions

*Il est essentiel que le gouvernement du Québec se donne une vision de développement du secteur forestier sur un horizon de 20 ou 25 ans et qu'il en informe largement la population. Cette vision doit reposer sur des objectifs à atteindre et exposer les bénéfices qu'en retirera la population. **Cette vision doit absolument inclure la contribution de la forêt privée pour l'atteinte des objectifs.** Voici quelques suggestions de contenu d'une telle vision.*

*L'immensité du territoire québécois, dont la vocation est forestière, constitue un avantage stratégique duquel le Québec doit tirer le meilleur profit dans l'intérêt de l'ensemble de sa population. **Un Québec vert, un Québec forestier.** Le rendement moyen de la forêt québécoise se situe à environ 1,4 m³/ha/an en forêt publique et 2 m³/ha/an en forêt privée alors que des pays comme la Suède et le Finlande, aux conditions de croissance comparables, atteignent 4 m³/ha/an. Quel objectif le Québec souhaite-t-il atteindre d'ici 2030?*

*La forêt constitue un pilier du développement économique du Québec et elle est essentielle à l'économie des régions. Le Québec mise sur sa forêt pour soutenir, voire augmenter, le développement économique de ses régions. **La forêt, l'or vert des régions.***

*La contribution de la forêt privée doit être précisée. On doit maintenir sa préséance comme source d'approvisionnement de l'industrie forestière, établir ses grands créneaux de production et s'assurer que les interventions en forêt publique soient cohérentes avec cette orientation. Des scénarios d'aménagement intensif, réalisés au sein de six agences de mise en valeur, révèlent qu'il serait possible d'augmenter le rendement forestier en volume de résineux produit par hectare de 57,6 % d'ici 2040. Quel objectif doit-on viser ? La forêt privée doit-elle être le lieu pour produire des bois de grande dimension ? Quel est l'objectif de production en bois de sciage et déroulage de feuillu? **La forêt privée, une forêt intensivement aménagée aux produits à haute valeur ajoutée.***

Le Québec doit dire oui à la conservation et aux aires protégées en identifiant clairement le niveau qu'il souhaite atteindre en 2010, 2015, 2020, 2025. Tant au niveau de la protection de l'environnement que du commerce international, cette question est extrêmement importante.

Une orientation claire et avant-gardiste doit être donnée. L'objectif actuel, fixé à 8 % du territoire, apparaît insuffisant.

Le Québec doit aussi dire oui aux multi-usages du territoire et favoriser le développement d'un nouveau segment de production dans la forêt publique, segment qui existe en forêt privée, les producteurs de ressources. Il faut confier davantage de responsabilités de gestion aux communautés locales. Il faut également leur permettre de toucher des bénéfices de la mise en valeur de leur territoire forestier. L'arbitrage entre le niveau d'attentes environnementales, le multi-usages du territoire et la production forestière en sera facilité.

Pour pallier aux pertes de production forestière en faveur de la protection de territoire et dans une moindre mesure face aux multi-usages, il faut intensifier l'aménagement forestier là où l'ensemble des conditions y sont hautement favorables soit en forêt privée et en forêt publique dite de banlieue.

3. Approche régionalisée et forêt privée

3.1 Problématique

La gestion de la forêt publique est centralisée et réglementée. Les types de forêts, leur problématique d'aménagement, les conditions d'interventions, la demande (qualité, quantité, essences) en approvisionnement de l'industrie, le niveau d'approvisionnement en provenance de la forêt privée, etc., varient d'une région à l'autre.

La problématique forestière d'une région comme le Bas-Saint-Laurent, où on retrouve +/- 50 % de forêt publique et privée ne peut être convenablement analysée sans se donner une vision d'ensemble du territoire. L'absence de concertation avec l'objectif d'améliorer la coordination des interventions d'aménagement sur les deux territoires ne permet pas d'optimiser l'utilisation des ressources afin de maximiser les retombées socio-économiques pour la région. Ainsi, la stratégie d'aménagement qui convient au Bas-Saint-Laurent peut-être très peu adaptée à une autre région.

D'autres régions, dont la proportion de forêt privée est très importante, rencontrent d'autres problématiques qui doivent être traitées dans ce contexte particulier. La quantité de particularités que nous pourrions énoncer ici est impressionnante. En forêt privée, nous avons fait le constat que ce type de problématique spécifique à chacune des régions ne pouvait être convenablement solutionnée à partir de règles et de normes centralisées. Les partenaires du développement de la forêt privée ont conclu à la nécessité de créer des agences régionales de mise en valeur afin, entre autres, de régionaliser les stratégies sylvicoles, les normes d'interventions, les taux des traitements sylvicoles et bien d'autres modalités qui ont conduit à des interventions mieux adaptées et plus cohérentes localement.

Actuellement, malgré l'importance de la richesse créée par la mise en valeur de la ressource bois de la forêt, les communautés locales n'obtiennent que très peu de bénéfices de l'exploitation de cette ressource. Les emplois générés sont souvent précaires et pas très bien rémunérés. Cela contribue à entretenir l'idée que l'utilisation de la ressource ne génère pas suffisamment de retombées positives pour en justifier son exploitation.

3.2 Propositions

Le MRNFP doit régionaliser la gestion de la forêt publique. Il doit fixer de grands objectifs généraux et se donner les moyens de mesurer les résultats obtenus dans chaque région. Les régions doivent pouvoir proposer leurs propres stratégies de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Le modèle des agences régionales de mise en valeur en forêt privée, organisme responsable de la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire privé (PPMV), pourrait être adapté pour assurer cette gestion régionalisée. Ces organismes régionaux de planification forestière et de concertation des utilisateurs de la forêt publique devraient réunir des représentants de l'industrie de la transformation, de l'industrie de l'aménagement forestier, du MRNFP, du monde municipal et des autres utilisateurs du milieu forestier.

Le MRNFP doit aussi introduire un mécanisme de consultation et de coordination régionale entre les agences de mise en valeur de la forêt privée et l'organisme régional de planification forestière et de concertation des utilisateurs de la forêt publique.

Les résultats de cette consultation devraient normalement mener à des ajustements du PPMV. L'organisme régional de planification forestière et de concertation des utilisateurs de la forêt publique adapterait alors sa planification en conséquence, tenant compte, bien évidemment, du fait que la forêt publique est une source résiduelle d'approvisionnement de l'industrie. Cette façon de faire entraînerait nécessairement une meilleure planification forestière régionale créant une synergie et une complémentarité entre les deux tenures. Cela donnerait également un sens plus logique au principe de résidualité de la forêt publique par rapport à la forêt privée puisque ce principe doit d'abord s'appliquer au moment de la planification de la production pour s'assurer d'une meilleure utilisation des ressources financières consacrées à la sylviculture.

Les communautés locales doivent bénéficier de façon importante des retombées de l'utilisation des ressources forestières de leur milieu. Ainsi, elles devraient toucher un pourcentage des redevances forestières. Ce pourcentage doit être variable de façon à encourager les résultats positifs découlant des travaux d'aménagement réalisés (ex : redevances plus élevées pour les bois issus de l'intensification de l'aménagement). Cette approche, en plus de contribuer à valoriser l'apport socio-économique de l'industrie forestière en région, faciliterait certains arbitrages pour l'utilisation du territoire.

4. Producteurs de ressources

4.1 Problématique

La forêt renferme une multitude de ressources convoitées par de nombreux utilisateurs. Actuellement, chaque utilisateur dispose de droits particuliers en regard de l'une ou de l'autre des ressources et l'exercice de ces droits entre fréquemment en conflits. De plus, certains de ces utilisateurs ont un rôle dans la planification et dans la gestion du territoire en regard d'une ressource en particulier.

Regardons la situation de l'industrie forestière. Celle-ci a besoin de fibres pour approvisionner ses usines. Cette fibre constitue un intrant dans la chaîne de production industrielle. La source de profit est à l'usine et cette situation exige que tous les coûts des intrants soient minimisés. Le rôle de l'industrie est clairement centré sur l'utilisation et la transformation d'une ressource en particulier (le bois). La production de l'ensemble des ressources du milieu forestier ne fait pas parti de sa mission et l'industrie suit les directives édictées par le MRNFP pour atténuer les impacts de ses interventions sur les autres ressources du milieu forestier. La gestion intégrée des ressources du milieu forestier n'est donc pas évidente dans ce contexte.

Par ailleurs, le système actuel, reposant sur l'attribution d'un certain volume de fibre par groupe d'essences sur un territoire donné, ne favorise pas la mise en valeur optimale des bois produits sur le territoire. Certaines essences ou produits n'ayant pas d'allocation et l'évaluation de la qualité des bois n'étant pas considérée, on rencontre des situations où l'utilisation de la ressource ligneuse est déficiente.

Enfin, la fonction de production de ressources, qui est la principale tâche de l'industrie de l'aménagement, fait parti d'une obligation exigée des bénéficiaires de CAAF pour laquelle leur intérêt est subordonné à leur fonction prioritaire de transformateur. Cela conduit l'industrie de l'aménagement à opérer dans un environnement précaire et concourt à ce que les conditions de travail de ses travailleurs soient peu intéressantes.

4.2 Propositions

Nous croyons que chaque unité d'aménagement de forêt publique doit disposer d'un plan de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier. L'aménagement intégré des ressources doit débiter dès l'étape de la planification. Bien entendu, ces plans seraient adaptés aux grandes orientations régionales.

Sans remettre en question les CAAF, qui sécurisent les investissements de l'industrie forestière, nous croyons que d'autres modes de gestion du territoire public doivent être développés.

Nous croyons que des producteurs de ressources devraient se voir confier la gestion de territoires périphériques aux territoires habités. Ces territoires sont généralement ceux où se côtoient de nombreux utilisateurs. Les producteurs de ressources seraient donc à proximité d'un marché intéressant ce qui les inciteraient naturellement à favoriser une utilisation polyvalente de l'ensemble des ressources du milieu forestier. Cette nouvelle approche favoriserait l'innovation et serait une excellente voie vers une gestion forestière davantage basée sur les résultats.

Le pourcentage du territoire public dont la gestion serait confié aux producteurs de ressources devrait varier d'une région à l'autre. Il serait nécessairement influencé par la proximité et l'importance du territoire privé. Ce territoire potentiel devrait être identifié par les organismes régionaux de planification forestière et de concertation des utilisateurs de la forêt publique et sa gestion offerte aux producteurs de ressources qui ont des racines dans la collectivité. Là où sont présents les groupements forestiers, ceux-ci devraient être des candidats naturels au titre de producteurs de ressources. L'implication plus importante de ces entreprises collectives dans la production de ressources aurait pour premier effet, leur consolidation. Ces entreprises possèdent une excellente expertise et leur appartenance aux communautés est garante d'un constant réinvestissement dans le milieu.

En plus de favoriser l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier, ce nouveau mode de gestion permettrait de créer un marché et un centre de profit en forêt. Cette nouvelle situation entraînerait plusieurs impacts positifs, mentionnons : la consolidation des entreprises d'aménagement forestier, la sécurisation des emplois de ces entreprises, l'investissement privé, l'amélioration des retombées pour les communautés locales et pour les travailleurs. De plus, le maintien d'une expertise professionnelle au sein même des communautés contribuerait au renforcement des capacités locales, une retombée majeure pour que ces mêmes communautés assurent leur propre développement.

Ces impacts positifs ne sont pas fictifs. Le modèle existe déjà. Il s'agirait d'en favoriser le développement et l'essaimage. Parmi les exemples probants de l'ampleur des retombées positives de notre proposition, nous pouvons citer le Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata. Celui-ci regroupe la quasi totalité des propriétaires de boisés privés de son territoire et il assure l'aménagement forestier et faunique de leurs forêts. Il assume également l'activité de récolte de bois des territoires publics et privés et il est partenaire d'usines de transformation locales. Celui-ci est même devenu la première entreprise québécoise à obtenir la certification FSC pour le territoire privé sous sa gestion.

Ce modèle témoigne également de l'importance de maintenir un haut niveau d'expertise technique au sein même des organisations opérationnelles et nécessairement au sein des producteurs de ressources.

5. Intensification de l'aménagement

5.1 Problématique

Le secteur forestier, responsable d'une production annuelle d'une valeur de 20 milliards de dollars, est à un carrefour. D'une part, la majorité des volumes de bois en essences résineuses, en peupliers et en feuillus durs de qualité, produits par la forêt publique est déjà allouée et récoltée annuellement. D'autre part, la conservation des ressources, la protection de la biodiversité et la diversification des usages du milieu forestier prennent de plus en plus d'importance, ce qui contribuera à soustraire certains territoires à la production de matière ligneuse.

Il est généralement reconnu que plusieurs régions subiront des baisses de possibilité forestière en forêt publique dès le prochain calcul dont le dépôt est prévu en 2005. Le comité national sur l'intensification de l'aménagement forestier a identifié un écart entre la demande et l'offre de bois résineux en 2020 variant de 1,3 à 4,7 M m³. Par ailleurs, la productivité forestière québécoise (1,4 m³/ha/an en forêt publique et 2 m³/ha/an en forêt privée) est bien en deçà de son potentiel. L'expérience de d'autres pays nous montre qu'il serait possible de hausser la productivité de nos forêts. Pendant de trop nombreuses décennies, la société québécoise s'est contentée d'exploiter ses forêts. Aujourd'hui, le patrimoine forestier des régions s'est appauvri, les arbres de qualité sont rares, leurs diamètres au moment de la récolte sont décroissants et les peuplements matures se retrouvent de plus en plus éloignés des secteurs habités.

Les entreprises canadiennes oeuvrant dans la transformation des produits forestiers sont de moins en moins compétitives sur les marchés internationaux. La stratégie concurrentielle des compagnies forestières canadiennes vise à mettre en marché un produit au moindre coût. Il apparaît de plus en plus clair que ce modèle d'affaires n'est pas soutenable. Les entreprises devront se tourner vers d'autres sources de fibre et tirer profit de ce changement en différenciant leurs produits de ceux de la concurrence. Pour ce faire, et comme cela se voit ailleurs dans le monde, l'intensification de l'aménagement forestier et l'apport de la forêt privée sont porteurs d'éléments de solution.

5.2 Propositions

Pour maintenir, voire augmenter le rôle économique du secteur forestier pour le Québec, nous croyons qu'il est essentiel d'investir en sylviculture et d'intensifier l'aménagement des forêts sur les meilleurs sites à proximité des infrastructures et des communautés. Il est donc évident que la forêt privée et la forêt publique limitrophe des milieux habités doivent être privilégiées. Cette politique d'intensification de l'aménagement doit faire parti de la vision globale de développement où plus de superficies seront consacrées aux aires protégées et plus de retombées de la récolte de bois seront allouées directement aux populations locales.

Des objectifs de production par région, en quantité et en qualité, doivent être déterminés et des stratégies sylvicoles élaborées pour atteindre ces objectifs. Il faut nécessairement axer cette intensification de l'aménagement vers la production de produits de qualité. Cette approche sylvicole, soutenant le développement à moyen terme d'une industrie basée sur des produits à valeur ajoutée, permettrait de se démarquer sur les marchés internationaux. Cela engendrerait d'importantes retombées socio-économiques ce qui justifierait encore davantage les investissements collectifs consentis.

Les budgets d'aménagement doivent être prévus à long terme et ils doivent répondre aux besoins déterminés dans les stratégies sylvicoles. À cet effet, un fonds forestier devrait être créé. Ce fonds pourrait être alimenté par les redevances forestières provenant des bois de la forêt publique où par d'autres types de contribution déterminés par le gouvernement. Ce fonds serait dédié à assurer l'aménagement forestier tant en forêt privée que publique.

6. Main-d'œuvre

6.1 Problématique

Le problème de pénurie de main-d'œuvre, particulièrement pour la réalisation de travaux en forêt, constituera probablement la prochaine importante crise qui frappera le secteur forestier.

Les contraintes de l'exercice du travail en forêt sont nombreuses, les conditions de travail généralement ne sont pas très attrayantes et la précarité de cet emploi est élevée.

L'absence de contrat à long terme et la remise en question régulière des budgets d'aménagement engendrent beaucoup d'insécurité chez les travailleurs de la forêt.

Les orientations du MRNFP, à l'effet que les bénéficiaires de CAAF supporteraient, 10 % en 2005 et 20 % en 2006, des coûts des traitements sylvicoles, conduiront à une précarisation accrue des entreprises d'aménagement forestier et de leurs travailleurs.

Il faut reconnaître que dans le système actuel, les règles normales régissant l'établissement d'un véritable marché de l'aménagement forestier sont quasi inexistantes. Le rapport de force entre les bénéficiaires et les entreprises d'aménagement est fortement déséquilibré.

La formation et le soutien des nouveaux travailleurs à leur intégration dans le métier sont déficients. D'autre part, le travailleur vieillissant, ne réussissant pas à maintenir la cadence qu'exige le travail à forfait, voit ses conditions de rémunération se détériorer en fin de carrière.

6.2 Propositions

Le premier élément de nature à valoriser la main-d'œuvre du secteur forestier est très certainement l'affirmation par le gouvernement du Québec d'une vision claire et positive de développement forestier pour la province.

Nous croyons également que plusieurs des propositions précédentes sont de nature à sécuriser les travailleurs de la forêt. Mentionnons, la proposition de transfert d'une partie de la gestion du territoire aux producteurs de ressources. Cela diminuerait la précarité des entreprises d'aménagement, leur donnerait une perspective de développement à moyen et long terme ce qui contribuerait certainement à sécuriser leurs travailleurs. La proposition sur le financement de l'aménagement peut également favoriser la sécurisation des travailleurs. Les fonds disponibles seraient ainsi connus longtemps à l'avance, les travailleurs et leurs entreprises ne seraient pas, à chaque printemps, soumis aux difficiles arbitrages budgétaires du gouvernement.

Les contrats de gestion de territoire pour les producteurs de ressources, les contrats de mandataires de gestion des unités d'aménagement et les contrats à des entreprises d'aménagement doivent être de longue durée.

Le mode d'établissement de la valeur des traitements sylvicoles doit être basé sur une évaluation des coûts réels et être favorable à la valorisation du travail en forêt.

Un système de certification des entreprises et des travailleurs oeuvrant en forêt concourrait à un meilleur équilibre du rapport de force et favoriserait également la valorisation des travailleurs forestiers.

La certification des travailleurs doit être accompagnée d'un programme de formation et d'acquisitions de compétences adapté aux besoins de cette clientèle.

7. Conclusion

Une des plus importantes recommandations de la Commission, devrait certainement porter sur une vision dynamique du développement du secteur forestier québécois qui constituerait un grand chantier de développement du Québec et de ses régions pour les 25 prochaines années. Cette vision doit nécessairement inclure et préciser l'importante contribution de la forêt privée au développement forestier québécois.

Elle doit aussi être porteuse de nouvelles façons de faire d'une grande transparence qui assurera la population que la gestion des forêts est adéquate. À la base, cette vision du développement doit permettre de fixer les grands objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier. Ainsi, le Québec doit s'engager à protéger davantage de superficies forestières, permettre une utilisation plus polyvalente de certaines portions du territoire et miser sur l'intensification de l'aménagement forestier pour assurer le maintien, voire l'augmentation des retombées socio-économiques liées à l'utilisation des ressources forestières.

Le cadre de gestion actuel de la forêt publique n'entraîne pas suffisamment de retombées socio-économiques positives directes de l'utilisation des ressources forestières pour les communautés locales. Cela contribue à renforcer l'image négative de l'impact de l'exploitation forestière auprès de la population. Ce cadre doit évoluer pour permettre d'expérimenter d'autres modes de gestion. Il faut faire une plus grande place aux populations locales dans la gestion du territoire publique et leur faire bénéficier directement de l'utilisation de la ressource.

L'émergence de producteurs de ressources sur le territoire de la forêt publique doit être favorisée puisque cette formule est la plus propice à une gestion intégrée des ressources forestières. Celle-ci favoriserait davantage l'innovation et augmenterait les retombées socio-économiques locales.

Un autre élément important, qui mérite une attention particulière des membres de la Commission, est la planification forestière à l'échelle régionale qui doit nécessairement tenir compte des tenures privées et publiques. Il nous apparaît évident qu'il y a un gain à faire cette planification dans une perspective de complémentarité des forêts des deux tenures. De plus, le principe de résidualité de la forêt publique comme source d'approvisionnement exige, selon notre compréhension, qu'il soit appliqué dès l'étape de la planification.

La Commission devra aussi porter un regard spécial sur la situation des travailleurs forestiers. Une importante pénurie de ces travailleurs essentiels est déjà à nos portes. Nous croyons qu'il est urgent que la série de mesures présentées dans ce mémoire et qui visent à valoriser ces personnes et à sécuriser ce type d'emploi, soient rapidement mises en place.

Enfin, nous l'avons dit d'entrée de jeu. Le secteur forestier québécois est à une croisée des chemins. Les travaux de la Commission constituent un moment privilégié pour proposer de nouvelles orientations répondant davantage aux besoins et aux aspirations de la population. Nous avons confiance aux membres de la Commission pour relever le défi qui est devant eux. Il reviendra par la suite aux citoyens et citoyennes du Québec de s'assurer que le gouvernement mette en place les recommandations proposées.